

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	13/02/2024	et clos le	10/11/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société : SASU A. H. DRIVER				Adresse du siège social :	
SIRET 9 8 4 7 3 7 2 5 4 0 0 0 1 6 M6I :					
Adresse du principal établissement : 1 Place des Docteurs Bonamy 92110 CLICHY				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Transports de voyageurs par taxis		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		6 003	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Date : 02/05/2025 Lieu : Clichy	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Qualité et nom du signataire: Monsieur HAMADOUCHE Amine	
Prestataire :				Signature :	

actif conforme
à l'original



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025
Cocher la case si néant ☐

G										RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾					payées par la société elle-même					a							payées par un établissement chargé du service des titres					b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾															c														
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées															d														
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾															e														
															f														
															g														
															h														
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾															i														
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI															j														
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾															Total (a à h)														
H										RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																	
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:															
														à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6											
																Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements							
1										2		3		4		5		6		7		8							
I										DIVERS																			
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
J										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																			
RÉMUNÉRATIONS										MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %																			
																				0%		15%		19%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)										MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
										MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)										MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
										MVLT restant à reporter																			
K										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONLS (article 222 bis du CGI)																			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																													

Désignation de l'entreprise		A.H DRIVER										Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		1 Place des Docteurs Bonamy 92110 CLICHY													
SIRET		9 8 4 7 3 7 2 5 4 0 0 0 1 6													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		9		Durée de l'exercice précédent *											
										Exercice N clos le					
										1 0 1 1 2 0 2 4					
ACTIF										Brut		Amortissements – Provisions		Net	
										1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014		016									
	Immobilisations corporelles *		028		030										
	Immobilisations financières * (1)		040	1 000	042					1 000					
	Total I (5)		044	1 000	048					1 000					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres * (3)		072	1 413	074					1 413				
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	4 090	086					4 090					
	Charges constatées d'avance *		092		094										
Total II		096	5 503	098					5 503						
Total général (I + II)				110	6 503	112				6 503					
PASSIF										Exercice N		NET			
										1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120							500					
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126												
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131					)	132						
	Report à nouveau		134												
	Résultat de l'exercice		136							5 103					
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
Total I		142							5 603						
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169					)	172	900					
	Comptes courants d'associés		173												
	Autres dettes		175												
	Produits constatés d'avance		174												
	Total III		176						900						
Total général (I + II + III)				180					6 503						
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 000						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A. H DRIVER		Néant ☐ *				
				Exercice N clos le						
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		10 11 20 24				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
					217		218			
					26 752					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
Autres produits						230				
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	26 752			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244			
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254			
	Dotations aux provisions						256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262				
							dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
		Total des charges d'exploitation (II)				264	20 749			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	6 003			
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V) 294				
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *	347			300				
							dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *	348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	900			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	5 103			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		5 103	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	900				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342			
				JEI (44 sexies A)	989					
		ZRD (44 terdecies) *	127	ZRR (44 quinquies)	138					
		Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) *	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quinquies A *	181					
		ZFANG (44 quaterdecies) *	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
		BUD (44 sexdecies) *	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) *	993					
		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	6 003	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	6 003	372				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A. H DRIVER										Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406							
		Autres		410		412		414		416							
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426							
		Constructions		430		432		434		436							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446							
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456							
		Matériel de transport		460		462		464		466							
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476							
Immobilisations financières				480		482	1 000	484		486	1 000						
TOTAL				490		492	1 000	494		496	1 000						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial				495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506							
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516							
		Constructions		520		522		524		526							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536							
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546							
		Matériel de transport		550		552		554		556							
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566							
TOTAL				570		572		574		576							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5							
		6		7		8		9		10							
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values							
										Court terme*		Long terme					
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
Total		578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594		595			
TOTAL								596		585		597		599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A. H DRIVER				Néant ☒ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur comptes clients		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
			Dotations		Reprises						
Fonds commercial			681	683							
Autres Immobilisations incorporelles			700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains			710	715	2						
Constructions			720	725	3						
Installations techniques, matériel et outillage			730	735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers			740	745	5						
Matériel de transport			750	755	6						
Autres immobilisations corporelles			760	765	7						
TOTAL			770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			860								
Total des déficits restant à reporter			870								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325				381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A. H DRIVER		Néant ☐ *															
Exercice ouvert le : 13/02/2024		et clos le : 10/11/2024		Données en nombre de mois <table><tr><td>9</td><td></td></tr></table>		9													
9																			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																			
Effectif moyen du personnel * :				376	0.00														
Dont apprentis				657	0.00														
Dont handicapés				651	0.00														
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	0.00														
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	26 752														
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118															
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119															
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105															
TOTAL 1				106	26 752														
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143															
Subventions d'exploitation reçues				113															
Variation positive des stocks				111															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116															
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153															
TOTAL 2				144															
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																			
Achats				121	1 174														
Variation négative des stocks				145															
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	12 951														
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	6 623														
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133															
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128															
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135															
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150															
TOTAL 3				152	20 748														
IV – Valeur ajoutée produite																			
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	6 004														
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF				117	6 004														
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.																			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	☒																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	26 752	Effectifs au sens de la CVAE *	023 0.00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026																	
Période de référence	024	1	3	0	2	2	0	2	4	016	1	0	1	1	2	0	2	4	
Date de cessation																			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le		1 0 1 1 2 0 2 4								SIREN		9 8 4 7 3 7 2 5 4																							
Dénomination de l'entreprise		A.H DRIVER																																	
Adresse (voie)		1 Place des Docteurs Bonamy																																	
Code postal		9 2 1 1 0				Ville		CLICHY																											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		901																NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		902															
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		903		1														NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		904		500													
TOTAL DES LIGNES 901 + 903		905		1.00														TOTAL DES LIGNES 902 + 904		906		500.00													

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille HAMADOUCHE Prénom(s) Amine

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 1 Voie place des Docteurs Bonamy

Code postal 92110 Commune CLICHY Pays FR

Tire (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le 1 0 1 1 2 0 2 4

SIREN 9 8 4 7 3 7 2 5 4

Dénomination de l'entreprise A.H DRIVER

Adresse (voie) 1 Place des Docteurs Bonamy

Code postal 9 2 1 1 0

Ville CLICHY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	984737254
Désignation du déclarant	A. H DRIVER 1 Place des Docteurs Bonamy 92110 CLICHY
Code activité NAF	4932Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☐ Expert - Comptable
------------------------	---

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	13/02/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	10/11/2024
Durée de l'exercice ou période N	
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----